

Accusé de réception en préfecture
054-245400601-20210408-23-DE
Date de télétransmission : 21/04/2021
Date de réception préfecture : 21/04/2021

République Française

Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE
POMPEY

SEANCE DU 8 AVRIL 2021

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
45	38	38 + 3 pouvoirs

Date de convocation 2 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit avril à vingt heures trente, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil communautaire en visioconférence, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président.

Présents : Laetitia ASCHBACHER, Pascal BARTOSIK, Thierry BECKER, Odile BEGORRE-MAIRE, Magali CLEMENT-DILLMANN, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Sylvie GAMEL, Céline GEOFFROY, Denise GERARDIN, Denis GODEFROY, Dominique GRANDIEU, Catherine GUENSER, Michel JACQUES, Pierre JULIEN, Antony KUHN, Patrice LEBOEUF, Ludovic LEGGERI, Yves LEICKNER, Martine LEPIANKO, Catherine LEPRUN, Catherine LESAINE, Aurélie MACAIGNE, Denis MACHADO, Francis MAUGRAS, Jean-Jacques MAXANT, Patrick MEDART, Gilles MULLET, Chantal PELLEZ, Jeanne PHILIPPOT, Sébastien POINT, Philippe POTDEVIN, Carole SALEUR, Odile SCHMITT, Laurent TROGRIC, Bernard VERGANCE, Dominique VOINSON, Rémi WAGNER.

Absents excusés : Pascal BECK, William GRAFF, François ROUGIEUX, Alain SOLDNER.

Représentés : David BLASIUS par Sébastien POINT, Béatrice BOCHNAK par Francis MAUGRAS et Jocelyne PANO par Pierre JULIEN.

Monsieur Valentin DETHOU a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Défi « J'y vais » soutenu par l'ADEME – Convention de partenariat 2021 avec l'association Vélo et Mobilités Actives (VMA)

N° de délibération : 23

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
38	41	41	0	0	0

Rapporteur : M. DETHOU

Pour encourager le changement de comportement de chacun pour passer de la voiture individuelle à des modes plus actifs (marche, vélo, transports en commun), le Défi « J'y vais », qui s'est tenu ces dernières années, a connu une participation grandissante. Ce défi a fédéré des territoires volontaires initialement en Alsace, puis s'est élargi à l'ensemble de la Région Grand Est.

L'association Vélo et Mobilités Actives (VMA) Grand Est continue d'assurer en 2021 la coordination, l'organisation et l'animation du Défi.

L'appellation du Défi « J'y vais » est l'appellation générale de l'événement, regroupant le Défi « Au boulot, j'y vais à vélo ! », le Défi « Au boulot, j'y vais autrement ! » et le Défi « A l'école, j'y vais à vélo ! » ou « Au collège, j'y vais à vélo ! ». Il permet de valoriser les déplacements réalisés en transports en commun, en covoiturage ou en modes actifs et a pour objectif d'inciter un maximum de salariés et d'élèves à se rendre sur le lieu de travail ou de scolarité à vélo ou en modes de déplacement alternatifs plutôt qu'en auto-solisme durant le Défi.

Ce projet s'inscrit dans le cadre des actions et outils développés et mutualisés pour l'ensemble des territoires participant au Défi, à savoir :

- Structurer et coordonner une démarche commune ;
- Mettre à disposition une plate-forme internet (www.defi-jyvais.fr) comme outil d'information et de communication autour de cet événement ;
- Mettre à disposition un outil d'inscription et de comptage simple et accessible ;
- Proposer des outils d'animation et de communication aux territoires et aux structures participantes ;
- Organiser des événements de remise des prix du Défi ;

En 2020, le Bassin de Pompey a participé pour la première fois au défi, avec 24 autres territoires du Grand Est. 15 participants ont été comptabilisés, dont 9 ont parcouru au total 553 kms à vélo et 6 enregistré 1 463 kms parcourus à pieds, en covoiturage ou en transports en commun.

Ce projet s'inscrit à la fois dans la démarche du Plan Climat Air Energie, du Plan de Déplacement Inter-Etablissement et du plan vélo, et concourt à réduire les émissions polluantes liées au transport tout en proposant une animation sur le territoire du Bassin de Pompey.

La prochaine édition du Défi « J'y vais » se déroulera sur 3 semaines **du 17 mai au 6 juin 2021**.

Le périmètre d'action proposé ici est le territoire du Bassin de Pompey, qui s'associe pour la deuxième année consécutive et s'intègre ainsi pleinement dans l'opération régionale de promotion du vélo et des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle.

Le Bassin de Pompey s'engage :

- À organiser le Défi aux dates retenues au niveau Grand Est et à mobiliser les crédits nécessaires au déroulement du projet ;
- À désigner un référent technique ;
- À relayer l'opération, ses campagnes de communication et d'animation sur son territoire, auprès des employeurs et autres acteurs potentiels ;
- À animer localement le Défi et, s'il le souhaite, organiser un défi local, en cohérence avec les orientations du Défi Grand Est, avec un classement interne et une remise des prix. Ces actions locales seront portées par le Bassin de Pompey.

Pour tout élément de communication ou de promotion du Défi, l'appartenance à l'échelon régional doit être citée et le logo du défi doit être apposé.

La convention, qui sera établie avec VMA, courra sur une durée de 12 mois, couvrant la période de préparation, d'organisation, d'animation et de bilan du Défi 2021 et de ses déclinaisons, ainsi qu'une première préfiguration de l'édition 2022.

Le projet réunit les territoires participant au Défi pour l'année 2021, tous considérés comme partenaires et structures co-organisatrices du Défi. A leur initiative et sur fonds propres, chacun des partenaires pourra conduire des animations spécifiques locales, s'inscrivant dans l'esprit du Défi régional et venant le compléter par des actions de proximité pour mobiliser les acteurs locaux et motiver les participants de leur territoire.

Les collectivités et territoires participants contribuent aux frais mutualisés liés à l'organisation du Défi, l'ADEME apportant également son soutien pour les charges liées à la coordination assurée par l'association VMA, ainsi qu'à l'actualisation et à l'adaptation du site Internet.

La contribution du Bassin de Pompey est fixée à 1 000 €.

Il est demandé au Conseil de Communauté d'approuver la convention et d'autoriser :

• la signature d'une convention avec l'association VMA pour une durée d'1 an (cf. convention en annexe) ;

- la participation du Bassin de Pompey à l'organisation et à l'animation du Défi « J'y vais » et ses déclinaisons ;
- Monsieur le Président à conduire les démarches nécessaires pour ces manifestations.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

APPROUVE la signature d'une convention avec l'association VMA pour une durée d'1 an (cf. convention en annexe).

AUTORISE la participation du Bassin de Pompey à l'organisation et à l'animation du Défi « J'y vais! » et ses déclinaisons.

AUTORISE Monsieur le Président à conduire les démarches nécessaires pour ces manifestations.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme
Le Président,



Laurent TROGRIC